COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance **ordinaire** à la mairie le 2 juin 2014 à 18h30 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

<u>Présents</u>: RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge, VEYSSIERE Fabienne, REYGADE Aline, COUTANT Alain, DUMON Alain, BESSARD Jérémie AUDOUIN Anne, BOUTIN Jean-François, MARTIN Frédéric, PASCAL Romain, POUDRET Annie

Excusé: BARDESSOLLE Patrick

Procurations: HUCHET Pierrette à REYGADE Aline

HUOT Jean Paul à BOUTIN Jean-François

Secrétaire de séance : BESSARD Jérémie

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 22 avril 2014 à l'unanimité.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur VAYSSE David concernant son souhait de construire sa maison d'habitation sur un terrain en zone agricole.

DELIBERATION ATTRIBUTION D'INDEMNITE DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal de Petit-Palais et Cornemps,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- De demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Claude AUMETTRE, Receveur.

DELIBERATION RENOUVELLEMENT ADHESION FORMATION DES ELUS

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que l'adhésion à la Formation des Élus Locaux arrive à son terme. Vu le nombre d'habitants soit 745, le coût de la cotisation annuelle est de 1 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion à la Formation des Élus Locaux, le siège social se situant 21 cours Saint-Georges 24000 Périgueux pour un coût annuel de 1 100 €.

<u>DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES FOYERS VETUSTES (éclairage public)</u>

Madame le Maire présente le devis du SDEEG concernant le renouvellement des foyers vétustes éclairage public 2014;

38 points lumineux sont à remplacer.

Après avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité de faire remplacer 38 foyers vétustes pour un montant de 24610 €

➤ Autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès du SDEEG soit 4146.91 € concernant ces travaux d'éclairage public.

DELIBERATION SUBVENTIONS POUR LE FOYER CULTUREL

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à faire les demandes de subventions auprès du Conseil Général de la Gironde et de la Préfecture de la Gironde afin d'obtenir le maximum d'aide pour la réalisation de la construction d'un foyer culturel mis à disposition des associations communales.

DELIBERATION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE GRAND ECRAN

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un écran géant 4x3 va être installé sur le stade le 20 juin 2014 pour la retransmission du Match France-Suisse. Le coût s'élève à 3 120 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 120 € à l'association Football Club de Petit-Palais et Cornemps qui va organiser cette manifestation.

Un virement de crédit est nécessaire.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
C/6574 : Subvention fonctionnement aux associations Football Club Petit Palais		3 120.00 €
TOTAL 65 : Autres charges de gestion courantes		3 120.00 €
C/617 : Etudes et recherches	3 120.00 €	
TOTAL 011 : Charges à caractères générales	3 120.00 €	

DELIBERATION LOCATION DU LOGEMENT AU PRESBYTERE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que le logement situé au bourg n° 27 est vacant depuis le 1^{er} juillet 2013, des travaux de rénovation vont être réalisés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer le contrat de bail afférent au logement vacant au bourg n° 27 à compter du 1^{er} Août 2014 avec Madame RAICHINI Sara.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du loyer mensuel à 600 €

TRAVAUX D'ENTRETIEN AU LOGEMENT DU PRESBYTERE

Madame le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de peinture sont nécessaires avant la location du logement.

3 devis ont été demandés.

ORGANISATION DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du nouveau décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 concernant les activités périscolaires. Elle explique que les 5 matinées sont obligatoires dans toutes les écoles et pour tous les élèves afin de permettre les apprentissages fondamentaux dans les meilleures conditions.

Considérant que la Commune de Petit-Palais et Cornemps ne dispose pas de locaux suffisants,

Le temps réservé aux activités trop court pour mettre en place un projet pédagogique,

Le manque d'intervenants sur plusieurs journées.

Elle propose:

- de regrouper le Temps d'Activités Pédagogiques (TAP) au Vendredi de 13 H 15 à 16 H 15 (Musique, danse, dessins, sports).
- Une garderie sera mise en place pour les enfants ne désirant pas participer aux activités proposées.
- Les horaires du transport scolaire restent inchangés par rapport à la proposition du 7/2/2014.

Après discussion, le Conseil Municipal de Petit-Palais et Cornemps décide à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- modifier le Projet d'Organisation du Temps Scolaire (POTS) de l'école primaire de Petit-Palais et Cornemps à savoir le Vendredi de 13 H 15 à 16 H 15.

INFORMATIONS DIVERSES

- ◆Transport scolaire : 8 enfants prennent le bus scolaire, le coût total est de 7000 €. La commune est engagée jusqu'en 2019.
- •Queyrai: changement du transformateur semaine 23 jusqu'au 7 juillet 2014.
- ◆Le 20 juin 2014 à 10H00 : remise des prix "Villages fleuris" au Conseil Général à Bordeaux.
- Assemblée générale de l'association image et culture en Lussacais le 18 juin 2014 à Lussac à 18H30.
- ◆Randonnée le 15 juin 2014 à Saint Etienne sur l'Isle "marchons ensemble pour vaincre les maladies rares"

Madame le Maire avait invité Monsieur VAYSSE David à venir présenter son projet au Conseil Municipal. Celui-ci fait part de son souhait de faire bâtir sa maison d'habitation à côté de son hangar professionnel ainsi qu'un réfectoire avec des sanitaires il à 7 salariés, son siège social est sur le site.

Cependant selon le règlement de la carte communal cela pose problème car le terrain est en zone agricole (A), non en zone constructible.

Monsieur BROUDICHOUX Serge souhaite que ce dossier soit étudié avec attention, on ne peut pas refuser une création d'entreprise. Sa demande a bien été prise en compte par les membres du Conseil. Il propose de prendre un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet afin de présenter son dossier pour une éventuelle obtention de dérogation.

Monsieur VAYSSE David remercie le Conseil Municipal de l'avoir reçu.

QUESTIONS DIVERSES

- -Monsieur Alain DUMON fait part au Conseil Municipal que le virage au lieu-dit Lamargagne est très dangereux, serait-il possible d'installer un miroir.
- -Monsieur Romain PASCAL fait part de son constat des problèmes posés par les branches d'arbres à proximité des routes.
- Il souligne que le montant de la location de l'écran géant est assez élevé.

- -Madame Fabienne VEYSSIERE informe que la maquette du bulletin municipal est faite. Il sera distribué prochainement.
- -Monsieur Jérémie BESSARD fait part de la remarque d'un habitant au lieu-dit le Pont sur le mauvais fonctionnement d'un lampadaire.
- Il lui est répondu que les personnes doivent relever le numéro sur le poteau défectueux et avertir la Mairie.

Il félicite les employés municipaux pour la restauration de différents monuments du patrimoine local.

Un rallye forestier aura lieu sur la commune le samedi 14juin 2014 par l'association des chasseurs de Grand gibier de gironde.

-Madame Aline REYGADE donne un document à la Commission communication pour éventuellement modifier la présentation du bulletin municipal.

Elle présente une brochure de Olivier VILLA animateur pour des prestations auprès de associations;

Elle demande si un plan de la commune peut être envoyé à tous les Conseillers.

-Madame AUDOUIN Anne fait part de problème de chats errants au lieu-dit "Les Huguets". Il faut les attraper et la mairie fera un ordre de mission pour les amener au chenil.

Elle va se renseigner auprès du Syndicat des vins de Bordeaux pour changer l'ancien panneau des vins présent sur la commune et désormais insalubre.

-Monsieur BOUTIN Jean-François nous informe que la kermesse des écoles aura lieu le 14 juin 2014 à 16H30 à Saint Sauveur de Puynormand.

Il signale que le panneau de signalisation avant le STOP Les Juliennes / Chouteau est renversé sur l'axe routier.

- -Madame Annie POUDRET fait part du souhait des habitants du lieu-dit "La Pinsonne" d'avoir un panneau de signalisation.
- -Monsieur Serge BROUDICHOUX fait la remarque de véhicules ne respectant pas la limitation de vitesse arrivant de Mougnac et pose des problèmes de sécurité au croisement du lieu-dit La Poste. Le miroir est efficace lorsqu'il fait beau mais la nuit et par temps brumeux on n'y voit rien.

Voir avec le bureau Avis Conseil Monsieur VIENNE pour l'installation d'un 3ème STOP et une solution pour "le haricot" de la Poste au carrefour. Il propose une réalisation d'un nouveau panneau du village "Petit Palais".

L'aire de loisirs doit être opérationnelle. Voir pour installer des toilettes sèches. Mme le Maire lui a déjà demandé de s'en occuper.

Il fera une demande afin qu'un panneau de la CDC soit installé.

Les jeux intervillages auront lieu le 5 juillet 2014 à Puisseguin. Une réunion de préparation aura lieu le 6 juin 2014 à Puisseguin pour l'organisation des jeux. Pour constituer une équipe il faut 6 adultes hommes, 6 adultes femmes et 6 enfants.

Il nous fait part de son mécontentement sur la suppression des subventions aux associations de la part de la CDC.

-Monsieur MARTIN Frédéric demande quand la fibre optique va être installée sur la Commune.

Réponse de Madame le Mairie, l'armoire va être installée courant juin.

Séance levée à 20H25